

Convention pour le responsable de groupe

La présente convention décrit les prestations respectives que doivent fournir « cool and clean » et le responsable de groupe. Merci de les lire attentivement. En poursuivant la procédure d'inscription, tu acceptes les conditions stipulées dans la présente convention et tu t'engages à les respecter.

Les prestations de « cool and clean »

1. « cool and clean » met tout le matériel nécessaire à disposition, en particulier des formes de jeux et des articles attrayants pour l'application des engagements.
2. « cool and clean » envoie trois fois par an de la documentation intéressante au sujet des engagements au responsable.
3. « cool and clean » propose un soutien en collaboration avec les instituts de prévention et de lutte antidopage.
4. « cool and clean » offre différents cours de perfectionnement (instituts de prévention, e-learning, forum).
5. Le responsable de groupe, les assistants et les talents reçoivent un t-shirt « cool and clean ».
6. Tous les participants bénéficient d'un accès aux articles attrayants de la boutique « cool and clean ».

Les prestations du responsable de groupe « cool and clean »

1. Le responsable s'inscrit à « cool and clean » avec son groupe.
2. Le responsable demande à son groupe de s'inscrire dans la banque de données « cool and clean » ou inscrit lui-même les membres de son groupe au moyen de la liste d'importation.
3. Le responsable discute des engagements avec le groupe et formule avec les jeunes un engagement qui leur est propre (5e engagement).
4. Le responsable intègre à l'entraînement une forme de jeux « cool and clean » par mois.
5. Le responsable applique dans sa vie sportive les engagements et donnent ainsi l'exemple aux jeunes.
6. Le responsable s'intéresse à des thèmes relatifs à la prévention (par ex. : en suivant les cours de perfectionnement proposés par « cool and clean »).

7. Le responsable envoie une fois par année un bref rapport à « cool and clean » au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet.

Pour faciliter la lecture, il a été décidé de renoncer à la forme féminine dans la désignation des personnes.